

SAISINE



ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
2023

Adopté en séance plénière
du 10 novembre 2022

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité.

Selon le document présentant les Orientations Budgétaires (OB) pour l'année 2023, le budget est estimé, pour cette même année, à plus de 3,87 Md€ (contre 3,53 Md€ au BP 2022).

Le CESER est conscient de l'ampleur inégalée des incertitudes qui pèsent sur le contexte économique, environnemental et financier et de la complexité qui en résulte pour établir un budget.

Finances et fonds européens

La structure des recettes de la collectivité régionale est stabilisée depuis 2022. Les recettes prévisionnelles liées à la fraction de TVA représentent, en 2023, 51,9% des recettes de fonctionnement attendues (contre 47% lors des OB 2022). En lien avec le contexte incertain, les prévisions quant à cette recette sont à prendre avec précaution. Le CESER rappelle, à nouveau, que la sensibilité de plusieurs recettes de fonctionnement aux aléas conjoncturels et à la consommation des ménages constitue un risque pour le budget régional.

Il est évoqué, dans ces OB, que le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2023 introduit une limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de l'ensemble des collectivités (égale, pour chaque année, au niveau d'inflation prévisionnel moins 0,5 point). Dans la continuité de son Avis sur les OB 2022 et compte-tenu de l'évolution « mécanique » des dépenses de personnels ainsi que de la nécessité du maintien, voire du renforcement, des subventions de fonctionnement versées aux différentes composantes du territoire, le CESER renouvelle sa demande au Conseil Régional de clarifier sa stratégie à moyen terme en matière de diminution des dépenses de fonctionnement (quels postes, dans quelle proportion, quels « leviers d'action » ...) notamment au regard de la hausse des coûts de l'énergie.

La collectivité régionale exprime à nouveau, dans ces OB 2023, sa volonté de conduire une politique d'investissement volontariste. Le CESER souscrit à cette orientation qu'il considère comme essentielle pour le territoire régional. Il préconise au Conseil Régional d'agir de manière toute aussi volontariste en fonctionnement pour soutenir l'ensemble des acteurs du territoire et, plus spécifiquement, le monde associatif qui exprime des besoins prégnants. En effet, l'engagement de la collectivité doit permettre de soutenir le tissu associatif dont le rôle est primordial pour la cohésion sociale.

Au regard de l'évolution de la situation en 2023, le CESER demande au Conseil Régional de maximiser son adaptabilité et, en cas de nécessité, de mettre en place des mesures de soutien spécifiques en faveur des structures les plus fragilisées.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) figurant dans le rapport sur les OB 2023 affiche un montant de 8 Md€ pour la période 2022-2028 (en hausse par rapport aux données exposées lors des OB 2022). Le CESER constate que les informations fournies sur le PPI sont plus étoffées ; cependant, afin de disposer d'une vision globale de la stratégie d'investissement de la collectivité, le CESER demande une liste exhaustive des projets inscrits au PPI pour la période 2022-2028.

Le CESER observe que les ambitions de la collectivité en matière d'investissement reposent sur une mobilisation importante des fonds européens. Le CESER, dans le cadre des travaux qu'il mène sur les fonds européens, a été destinataire d'informations détaillées et d'éléments de bilan concernant les programmations 2014-2020. Dans le cadre de la nouvelle programmation, le CESER suivra avec

beaucoup d'attention la répartition et la consommation des enveloppes dont les montants sont en légère progression par rapport aux anciennes programmations.

Administration régionale

Il est annoncé, dans le rapport de présentation des OB 2023, une nouvelle phase de déploiement de la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC). Cette démarche présente un intérêt pour une collectivité impactée depuis plusieurs années par des transferts de compétences et d'agents et dont plus d'un tiers de l'effectif est composé d'agents de 55 ans ou plus. Néanmoins, le CESER souhaite connaître les objectifs dévolus à cette démarche ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.

La fermeture de plusieurs lycées du Grand Est a été évoquée. Si ces fermetures sont entérinées, le CESER alerte sur l'impact que cela aura sur les ressources humaines et demande au Conseil Régional d'être vigilant et dans l'anticipation pour gérer cette situation. Cela appelle également un questionnement quant à la gestion des bâtiments qui se trouveraient inutilisés. Le cas échéant, le CESER souhaiterait donc obtenir des informations complémentaires sur ces réserves foncières et sur les perspectives financières y afférant.

Plus largement, le CESER réitère sa demande concernant l'obtention d'un schéma immobilier comportant une présentation détaillée des orientations prises et à venir concernant la gestion du parc ainsi qu'un plan pluriannuel d'investissement dédié aux bâtiments régionaux (bâtiments de l'administration régionale et lycées) incluant une réflexion sur l'optimisation des charges liées au fonctionnement des différents sites dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie.

Contexte économique

Le Conseil Régional entend donner la priorité aux investissements, cependant, investir nécessite aussi d'accompagner les entreprises qui rencontrent actuellement des difficultés au quotidien. En effet, il n'est pas possible de tout miser sur les investissements dont les effets sont différés, l'accompagnement pour surmonter les difficultés à court terme est également essentiel. Le prix des matières premières et de l'énergie, associé au remboursement PGE va conduire à une aggravation des difficultés de trésorerie pour l'industrie, l'économie de proximité, l'agriculture... qui mériterait une attention plus affirmée.

Les investissements sur les deux prochains exercices vont s'accroître mais le CESER s'interroge sur les moyens en faveur de l'attractivité et du développement économique qui vont baisser à partir de 2025. Les acteurs économiques vont-ils pouvoir aller au terme de leurs programmes de transformations dans le délai de 2 à 3 ans ?

Dans les éléments de contexte économique et social, la situation de l'Allemagne, qui connaît des difficultés économiques, n'est pas évoquée alors que celle-ci peut avoir des répercussions sur la situation économique du Grand Est.

Dans l'ensemble du document, le rôle de chef de file de la Région sur le développement économique n'apparaît pas clairement alors qu'il est important d'associer l'ensemble des collectivités pour améliorer l'efficacité de l'action publique.

Après la sécheresse et les incendies connus lors de l'été 2022, pour le CESER, l'enjeu de l'adaptation au changement climatique doit être une priorité afin de limiter les conséquences des différents risques qui pèsent sur l'agriculture et la sylviculture. Il convient, également, de prendre en considération l'impact sur les autres secteurs de l'économie (tourisme, industrie, BTP, commerce, etc.) et sur les ménages (détérioration de l'habitat). Or, les moyens financiers pour soutenir les actions de préventions nécessaires à l'adaptation n'apparaissent pas dans le document des OB. Les financements pour répondre à cet enjeu doivent être prévus dans le BP 2023.

Développement économique

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS), dont le poids économique en région est important (11,3% des emplois salariés en 2018 - dernier chiffre disponible), n'apparaît pas dans le document, ce qui est regrettable et pose la question de la place donnée à l'ESS par le Conseil Régional, alors qu'elle a un rôle majeur pour répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux. Cela avait été signalé dans l'Avis sur les OB 2022.

Par ailleurs, la situation économique des associations est préoccupante. La préservation des emplois du tissu associatif doit être une priorité. En plus des effets de l'inflation, la baisse de 10% du budget de soutien au fonctionnement des associations, après une première baisse lors de l'exercice 2022, inquiète le CESER quant à la capacité des associations à maintenir leur activité en faveur du lien social de proximité et du mieux vivre ensemble dans les territoires.

Le CESER note que le Conseil Régional n'évoque pas les risques de nouvelles délocalisations en lien avec les crises que nous traversons. En vue de réussir la réindustrialisation du Grand Est, le plan régional « 500 relocalisations » présente un intérêt majeur. Il serait toutefois utile pour un pilotage efficace de ce plan d'observer les délocalisations. Le CESER indique qu'un bilan annuel du solde des délocalisations/relocalisations par secteur d'activité serait intéressant afin de cerner les secteurs les plus exposés au risque et de mettre en place des mesures pour les prévenir.

Agriculture et forêt

La nouvelle stratégie du vivant, devant conduire à la recherche d'un juste équilibre entre la sécurité alimentaire et le développement des filières non alimentaires, fait écho à divers Avis du CESER, notamment celui sur la bioéconomie adopté en octobre 2022. Le CESER encourage le Conseil Régional à consolider les moyens nécessaires au développement d'une bioéconomie durable et acceptable.

Concernant le programme ADAGE en faveur d'un approvisionnement accru des cantines en produits locaux, il convient de poursuivre celui-ci en restant vigilant aux hausses des charges des producteurs pour leur conserver une rémunération au « prix juste ».

Tourisme

Le CESER souligne que les difficultés des acteurs se poursuivent malgré une saison estivale 2022 plutôt positive. Il rappelle que l'ensemble des acteurs du tourisme doivent être accompagnés principalement dans la montée en gamme, pas exclusivement ceux qui sont déjà positionnés sur le haut de gamme.

Le CESER met en évidence un problème de lisibilité dans ce document sur les OB notamment concernant les orientations poursuivies par le Conseil Régional en matière de tourisme et souhaite obtenir des précisions, en particulier sur la gouvernance (articulation avec l'ART).

Innovation

Le document présente peu d'éléments par rapport à la politique d'innovation, ce qui interroge compte-tenu du rôle clé que doit jouer l'innovation dans la mise en œuvre des transitions.

Formation professionnelle

Pour qu'il se réalise pleinement, le budget de la formation professionnelle devra être à la hauteur de l'ambition des orientations du Conseil Régional afin d'accélérer les transformations vers une transition écologique, numérique, industrielle tout en respectant les Objectifs du Développement Durable (ODD) et la volonté d'accompagner dans ces changements les entreprises, les collectivités, les individus et, plus particulièrement, les jeunes.

Le CESER constate peu de différence entre le BP 2022 et les OB 2023, au niveau de la thématique « Jeunesse, emploi, formation » : les crédits de paiement (CP) en investissement restent inchangés tandis que les CP en fonctionnement connaissent une légère hausse (+ 17 M€).

Un comité régional d'évaluation avait été mis en place lors du précédent Contrat de Plan Régional en faveur de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP). Ce comité constitué de 9 élus et 9 membres du CESER représente une plus-value dans la coopération entre les deux Assemblées. Le CESER demande le maintien de ce comité qui contribuerait ainsi à l'écriture du prochain CPRDFOP 2022-2028.

Le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2019-2023, dont l'objectif est de former les jeunes et adultes peu qualifiés, est l'objet d'une forte baisse des crédits de la part de l'État. Le CESER demande des informations concernant la baisse de ce montant et sur les actions impactées. Le CESER souligne l'importance des actions du PRIC dans l'accompagnement des publics et de la transformation pédagogique des actions de formation menées par l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle. Ces transformations doivent être accompagnées dans la durée.

Dans le cadre de l'accompagnement des publics, le Conseil Régional soutiendra des projets facilitant la mobilité des demandeurs d'emploi ou stagiaires de la formation professionnelle au travers de son appel à manifestation d'intérêt un « Véhicule vers l'Emploi ». Le CESER demande à ce que les aides au transport et à l'hébergement soient multipliées. En ce qui concerne le soutien à des Tiers Lieux, dont l'objectif est de favoriser le maillage territorial et de rapprocher la formation des demandeurs d'emploi, le CESER demande à ce que ce maillage soit construit pour assurer au mieux cette proximité avec les besoins du territoire.

Sur l'accent particulier qui sera apporté sur les formations numériques, le CESER considère que cet objectif manque d'efficacité. En effet, les transitions numériques engendrent de nombreux besoins en compétences d'accessibilité (illettrisme), techniques, compréhension des enjeux et des perspectives à l'échelle professionnelle, sociale et sociétale. Le CESER demande que le Conseil Régional soit vigilant à la prise en compte des inégalités d'accès au numérique. Une réflexion serait intéressante

à mener sur le développement de profils hybrides (experts d'un métier s'initiant aux évolutions liées au numérique).

Afin de mieux mesurer les taux d'insertion au sortir des formations et les démarches de contrôles visant à s'assurer de la qualité des prestations, le CESER réitère ses demandes d'évaluation du Parcours d'Acquisition des Compétences en Entreprise (PACE) et à être associé à l'évaluation du PRIC.

Sur le soutien de l'alternance par la voie de l'apprentissage : la Région poursuit sa ligne de conduite dans la gestion de ses deux enveloppes résiduelles. Conscient des besoins importants en investissement des CFA, le CESER préconise une approche encore plus volontariste de la collectivité régionale sur le sujet.

Formations sanitaires et sociales

Le Conseil Régional tente d'apporter des réponses adaptées aux besoins de formation et de recrutement du secteur sanitaire et médico-social, notamment en poursuivant l'augmentation des quotas. Au-delà de l'augmentation des quotas, le CESER souligne l'importance de promouvoir et de travailler sur l'attractivité des métiers du sanitaire et social.

Orientation

Le CESER demande à être destinataire d'informations concernant la mise en place d'un réseau des ambassadeurs métiers Orient'est.

En ce qui concerne le déploiement du portail Orient'est et la publication des guides, le CESER souligne la nécessité d'une information et d'une communication conséquente sur ces outils. Le CESER a demandé à plusieurs reprises un véritable accompagnement pour une appropriation de ceux-ci.

En ce qui concerne la mobilisation des acteurs, le CESER préconise une véritable coordination prenant en compte les initiatives existantes comme les territoires d'innovation pédagogique dont certaines démarches pourraient être déclinées sur l'ensemble du Grand Est.

Lycées

Globalement, les OB 2023 s'inscrivent dans la continuité de la politique « Lycées » menée depuis plusieurs années.

Le CESER demande à être informé des conditions de prise en charge, par le Conseil Régional, des surcoûts actuels liés à la hausse des prix de l'énergie.

Le CESER avait déjà pris acte de l'engagement du Conseil Régional dans l'entretien et la rénovation des lycées notamment dans le cadre des transitions écologiques et énergétiques (Plan « Lycées en transition », Solar'Est, décarbonation...) mais les échéances fixées semblent lointaines au regard des besoins des établissements.

Le CESER demande la transmission d'un bilan de la démarche de développement durable "Lycée en transition" initiée en 2017 et dont l'extension est prévue dès 2023.

Concernant la reconduction de la Dotation d'Investissement pour la Transition Ecologique (DITE), le CESER a déjà émis le souhait d'avoir plus d'informations sur la mobilisation de ce financement complémentaire.

Sur les nouveaux projets d'aménagement d'espaces pédagogiques et de vie scolaire, le développement partenarial au sein du territoire doit s'inscrire dans une volonté de coopération que le CESER a mis plusieurs fois en avant. Pour le CESER, le lycée du futur doit être ouvert et connecté à son environnement.

Le CESER avait souligné l'importance de l'engagement de la deuxième partie du plan d'amélioration de la qualité de l'air intérieur (système de mesure connecté). Le CESER demande à ce qu'un bilan de la première partie du plan lui soit transmis et à être informé des actions à venir.

Sur la continuité du programme « Lycée 4.0 », le CESER a demandé à plusieurs reprises une évaluation, qu'il réitère, a minima, sur les aspects techniques, incluant les dimensions environnementales et sanitaires, qui sont du ressort du Conseil Régional. Il va de soi que ces aspects ne peuvent être dissociés des usages, prévus et réels, ainsi que des enjeux pédagogiques. À ce titre, le CESER préconise que le Conseil Régional demande à l'Éducation Nationale ces éléments de bilan afin de concourir à une prise de décision éclairée de la collectivité sur ses investissements.

S'agissant du plan régional pour la sûreté et la vidéo protection des lycées, bien qu'annoncée comme la solution la plus appropriée pour lutter contre les violences scolaires, peu d'éléments factuels permettent de connaître son efficacité. Le CESER demande plus d'informations sur le sujet et s'interroge sur la gestion envisagée des images.

Sur le maintien en 2023 des dotations de fonctionnement aux lycées et la prise en charge des dépenses énergétiques supplémentaire, le CESER réitère sa demande de revalorisation du « point élève » pour les activités pédagogiques notamment au regard de l'inflation. De plus, le CESER émet un point de vigilance sur les autres augmentations liées à l'inflation, spécifiquement sur les frais de cantine et d'internat qui impactent les familles.

Dans le cadre du renouvellement et de la modernisation des équipements, matériels et mobiliers des ATTEE, le CESER demande des informations complémentaires sur les projets de robotique et cobotique.

Sur la poursuite du développement des équipes et activités en régie au service des établissements, le CESER souhaite qu'il se réalise par le recrutement de Chargés de Maintenance Informatique dans les Lycées (CMIL) supplémentaires afin de mieux répondre aux difficultés rencontrées par les établissements sur l'ensemble du territoire, notamment sur certaines périodes clés de l'année scolaire. Le CESER souligne la nécessaire montée en compétences des équipes en régie sur l'accompagnement des usages et la compréhension des besoins.

Culture

Le CESER prend acte de l'annonce faite par le Président ROTTNER lors de la présentation des OB 2023 concernant la volonté du Conseil Régional de s'adapter aux situations individuelles des structures mais, dans le même temps, émet de fortes inquiétudes suite à la baisse substantielle des subventions de fonctionnement destinées à 46 structures culturelles de la région. Le CESER reste vigilant dans un

contexte d'accélération de l'érosion des enveloppes budgétaires disponibles pour les activités de création et de diffusion des structures culturelles, érosion à l'œuvre depuis plusieurs années.

L'orientation « respecter un budget contraint » telle qu'elle est présentée dans les OB n'est pas en adéquation avec la préservation de l'activité et de l'emploi au sein des structures culturelles. La communication récente, mettant en avant une augmentation du budget de la culture, contribue à maintenir une certaine incompréhension quant aux choix politiques.

Le CESER affirme sa volonté de voir maintenus les budgets de fonctionnement afin de préserver intégralement les activités et les emplois permanents et intermittents du secteur culturel.

Le CESER salue les efforts d'investissement sur le patrimoine ainsi que la volonté du Conseil Régional d'accompagner les structures vers une plus grande sobriété énergétique. Il semble indispensable que ce fonds dit « vert » de 3M€ en investissement puisse être adapté et renouvelé annuellement, en collaboration étroite avec les collectivités, villes et intercommunalités propriétaires.

Le CESER affirme que la culture est un enjeu de cohésion sociale et que le développement des activités en milieu rural est primordial. Le CESER, via le Prix Régional des Solidarités Rurales, montre son soutien indéfectible aux activités culturelles en milieu rural.

Concernant la volonté du Conseil Régional de « penser local » et au plus près des territoires, le CESER insiste sur l'importance d'impliquer les acteurs locaux et rappelle les préconisations formulées dans son Avis du 16 juin 2022 intitulé « *Sur le chemin d'une politique culturelle renouvelée en Grand Est* », à ce titre il rappelle les préconisations suivantes :

- Diffuser dans les territoires, auprès des citoyens et des élus, l'opportunité de susciter des initiatives, des vocations de médiateurs pour soutenir l'accomplissement de projets ;
- Se doter d'une politique spécifique en matière d'éducation populaire axée sur le développement culturel dans les territoires afin d'assurer la promotion des droits culturels ;
- Consolider les niveaux de proximité, rééquilibrer de façon plus déterminée l'offre sur les territoires ;
- Amplifier les projets de tiers-lieux porteurs d'une dimension éducative et culturelle.

Jeunesse

Le CESER rappelle la nécessité pour le Conseil Régional de jouer son rôle de chef de file des politiques jeunesse afin de favoriser l'autonomie de toute la jeunesse et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales. Pour y parvenir, le CESER invite le Conseil Régional à s'appuyer sur les préconisations formulées dans l'Avis intitulé « *La Région chef de file pour une coordination nécessaire des politiques Jeunesse* » adopté le 8 octobre 2020.

Le CESER souligne l'évolution du dispositif JEUN'EST avec de nouvelles offres et préconise de poursuivre la communication en multipliant les canaux de diffusion. La reconduction des politiques jeunesse favorise leur appropriation par les publics captifs, le CESER recommande de les adapter à la réalité des jeunes, notamment en favorisant le « aller vers » pour toucher les publics dits « invisibles ». Afin de garantir leur émancipation, il est important de soutenir les associations et les politiques locales, ainsi, de permettre à la jeunesse d'être accompagnée par des professionnels, notamment sur l'usage du numérique.

Le CESER salue le travail du Conseil Régional de la Jeunesse (CRJ) et propose au Conseil Régional d'étendre la co-construction des politiques jeunesse à un panel plus large. Le CESER est favorable à la mise en place d'un plan santé déployé suite aux assises de la santé des jeunes.

Concernant les aides aux logements, dans le cadre des plateformes LOJ'TOIT, le CESER demande à la collectivité régionale d'amplifier la communication pour mieux les faire connaître.

Enfin, le CESER invite le Conseil Régional à tenir compte de l'Avis intitulé « *Les 100 propositions du CESER pour une refondation économique, sociale et environnementale du Grand Est* » adopté le 7 janvier 2021, afin de permettre la construction d'une citoyenneté éclairée s'appuyant sur les acteurs de l'éducation populaire.

Égalité femmes/hommes

Le CESER est favorable au plan d'actions en faveur de l'égalité femmes / hommes pour la période 2023-2025.

Engagement, solidarité et citoyenneté

Le Conseil Régional souhaite poursuivre le développement d'une démarche de démocratie participative par le biais de la plateforme numérique « Ma Région demain », afin de nourrir ses politiques publiques déployées au cours de l'année 2023 sur les thématiques suivantes : assises de la santé des Jeunes, modification du SRADDET, consultation autour du massif des Vosges, acculturation des jeunes du CRJ aux démarches de participation... Le CESER rappelle que la démocratie participative ne peut se réduire à une consultation numérique. Le CESER se tient à la disposition du Conseil Régional pour co-construire les politiques régionales et pour favoriser une plus grande participation des acteurs et des citoyens.

Sport

Le CESER souscrit aux orientations du Conseil Régional en matière de politiques sportives, notamment sur la volonté de la collectivité de s'appuyer sur les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques de Paris 2024 afin que le sport s'inscrive dans le quotidien de tous. Le CESER propose d'amplifier les actions favorisant l'égalité femmes/hommes dans toutes les disciplines sportives. Le CESER a formulé plusieurs préconisations dans son Avis de décembre 2020 intitulé « *Sport pour tous, vers un contrat gagnant-gagnant* » pour favoriser la pratique du sport pour tous ; il invite le Conseil Régional à poursuivre leur prise en compte.

Santé

Le CESER souligne la mobilisation des fonds européens sur la thématique de la santé et remarque une grande implication du Conseil Régional sur les questions relatives à cette thématique. Concernant le déploiement de la télémédecine, le CESER souhaite une cartographie de leur implantation et rappelle l'importance de maintenir la priorité aux consultations physiques. Le CESER soutient les orientations du Conseil Régional pour lutter contre les déserts médicaux. Le CESER rappelle l'importance d'agir

davantage en faveur des actions de promotion et de prévention en matière de santé et la nécessité de s'appuyer sur les Contrats Locaux de Santé pour les mettre en œuvre afin de mieux prendre en compte les disparités territoriales. Concernant la « santé environnement », le CESER invite le Conseil Régional à reprendre les préconisations formulées dans la contribution sur le « projet de plan régional santé-environnement 4 » adoptée le 13 octobre 2022.

Mobilités

Les OB traduisent une volonté forte d'adapter l'ensemble des politiques publiques du Conseil Régional aux enjeux critiques de transition économique, énergétique et écologique pour la décennie à venir. La politique « Mobilités » s'inscrit dans cette tendance, à la fois à travers les investissements en faveur du matériel, le soutien accru à la régénération de certaines lignes de dessertes fines du territoire¹ y compris fret².

Toutefois, ces orientations fortes en faveur de la politique des mobilités sont à mettre en miroir avec les incertitudes fortes qui pèsent sur l'économie à l'échelle nationale, européenne et mondiale.

Malgré les nombreuses incertitudes qui pèsent sur la conjoncture économique et les finances publiques, le Conseil Régional affiche une politique très volontariste avec un accroissement significatif de son budget destiné au volet « Mobilités ». Celui-ci devrait atteindre 1,2 Md€ dont 813 M€ en fonctionnement et un montant inédit de 410 M€ en investissement (+ 60%).

TER

Le compte TER passerait, en 2023, à 548,2 M€, en augmentation de 32 M€ par rapport au BP 2022.

Si l'augmentation de l'offre est perçue positivement afin d'accompagner la transition écologique, il convient de mesurer à moyen terme les effets de ce choc d'offre sur la fréquentation voyageurs ainsi que leur contribution à l'équilibre du compte TER dans une vision pluriannuelle.

À cet effet, le CESER indique qu'il conviendrait de revoir, à destination de tous les publics, y compris en zones peu denses et très peu denses, les modalités de communication et d'accompagnement pour toucher l'ensemble des publics dans une logique « aller vers ».

Transports scolaires et interurbains

Ce budget affiche une hausse de + 17% entre 2022 et 2023 consécutive à l'augmentation du coût des carburants et aux mesures d'accompagnement des salaires des conducteurs. Il s'agit d'un métier en tension qui rencontre des difficultés de recrutement.

Dans le cadre du déploiement de ce service, le CESER rappelle son souhait de voir l'ouverture aux usagers commerciaux se généraliser afin d'offrir une alternative à la voiture individuelle tout particulièrement en zones peu denses et très peu denses.

¹ Augmentation investissements en faveur des lignes de dessertes fines des territoires (LDFT)

² Déplafonnement dispositif CAPFRET

Plan vélo régional

Si le CESER est favorable, dans son ensemble, au déploiement du Plan Vélo régional, il s'interroge sur le niveau d'accompagnement de celui-ci au regard des moyens mobilisés et fléchés à cet effet.

Relation usager

Dans la continuité des orientations affichées en 2022 de travailler plus étroitement avec les territoires, le CESER souligne l'importance de communiquer et d'accompagner les citoyens et futurs usagers dans le changement des comportements. Si la tendance est au numérique, il convient de s'inscrire dans une logique « aller vers » intégrant les territoires peu denses et très peu denses (cf. mobilité en zones rurales).

Il demande que les associations d'usagers et plus largement les représentants de la société civile soit associés à la définition de la future plateforme multimodale à l'échelle de la région Grand Est.³

Si le CESER salue le caractère volontariste affiché dans les OB, il sera attentif dans le cadre du prochain Budget Primitif (BP) 2023 aux précisions sur les moyens alloués à l'accompagnement des usagers (communication, plateforme numérique, accompagnement sur les territoires etc.) de tous les territoires y compris en zones peu denses et très peu denses.

De plus il souhaite que la stratégie, en matière d'investissements ferrés et routiers, soit évaluée à l'aune des effets attendus sur le niveau d'utilisation des systèmes de transports organisés (TER Fluo Grand Est - Transports scolaires et interurbains).

Zéro artificialisation nette (ZAN)

Le CESER est interpellé par la formulation « tendre vers 75% en 2050 » telle que rédigée dans le rapport des OB. Ce chiffre de 75% correspond à l'objectif du SRADDET actuel mais ne prend pas en compte l'obligation de la Loi Climat et Résilience qui fixe le ZAN à 100% à 2050.

Le CESER s'interroge sur la bonne échelle géographique pour l'application du critère ZAN afin qu'il soit le plus équitable possible entre les communes jusqu'à présent vertueuses en matière de consommation foncière et celles qui ont été très consommatrices.

Par ailleurs, il préconise un accompagnement renforcé des petites communes rurales qui ne disposent pas de document d'urbanisme pour les inciter à une nécessaire planification.

Numérique

Le CESER constate que la dématérialisation des procédures offre de nouveaux moyens d'accès aux services publics et permet de simplifier l'accès aux informations et aux documents administratifs pour une majorité d'usagers. Toutefois, dans son utilisation générale le numérique émet 4% des GES dans le monde, consomme 12% en électricité en France et produit une grande quantité de déchets dont 80% ne sont pas réemployés.

³ Orientations budgétaires 2023 – Projet de schéma directeur des services numériques des mobilités

Lors de son Avis sur les OB 2022, le CESER avait attiré la vigilance du Conseil Régional sur la consommation croissante en énergie (9% par an) et sur l'impact environnemental du numérique. Il réitère son alerte sur la nécessité de mettre en œuvre une politique de sensibilisation des usagers (citoyens, entreprises, administrations) à un usage mieux maîtrisé du numérique.

Analyse climat du budget

Le CESER souhaiterait que l'analyse climat du budget (outil I4CE) lui soit présentée pour une meilleure compréhension de la méthode et des critères employés.

Il apprécie que la collectivité poursuive sa démarche d'analyse climat de son budget et cherche à parfaire la méthodologie afin de réduire la catégorie « dépenses indéterminées » (plus d'un tiers des dépenses analysées).

Le CESER a pris note que cette méthode sera étendue prochainement à la biodiversité et à la ressource en eau.

Politique de l'eau

Concernant les actions visant à atteindre le meilleur arbitrage possible des différents usages des ressources, le CESER signale que, pour « préserver l'accès à l'eau », il est d'abord essentiel de pérenniser la ressource elle-même afin de répondre aux besoins humains fondamentaux.

Fonds territorialisé d'aide aux projets

Le CESER est satisfait que le Conseil Régional mette en place un dispositif souple pour permettre de soutenir des projets qui ne répondent pas aux dispositifs habituels d'intervention des politiques sectorielles de la collectivité. Il s'interroge sur la manière qui permettra de reconnaître le caractère d'intérêt local des projets soutenus dans ce cadre et sur l'évaluation de cette reconnaissance par les services des Maisons de Région.

Il souhaite qu'une communication la plus large possible soit réalisée afin que ce fonds soit connu du plus grand nombre.

Transfert de compétence Natura 2000 de l'État aux Régions

Le CESER retransmet l'inquiétude des opérateurs du terrain concernant les modalités de transfert des crédits et du personnel dédié à la compétence « Natura 2000 » de l'État aux Régions. Il espère que ce transfert ne se traduira pas par une perte de moyens dédiés à l'animation sur le terrain.

Trame verte et bleue

Le CESER préconise de prioriser les secteurs où la biodiversité est la plus en tension (ex : grandes plaines céréalières...).

Il regrette que les investissements soient trop souvent privilégiés par rapport aux dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses d'animation, qui sont nécessaires pour que les projets

émergent et soient travaillés dans la durée. Ceci permettra aussi de lever certaines réticences et inscrire durablement les enjeux « Trame verte et bleue » dans les politiques territoriales.

Transfrontalier et international

Le CESER apprécie que le CES de la Grande Région ait été associé à l'élaboration du Livre blanc sur une meilleure gestion des crises dans les zones frontalières.

Le CESER s'interroge sur les modalités du partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) pour la mise en œuvre du Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière et sur l'articulation de ce dernier avec les schémas existants (SRADDET, SRDEII, schéma transfrontalier de l'EMS), dont plusieurs sont en révision.

Au sujet de Grand Est-Europe, le CESER rappelle sa demande d'une évaluation de cet outil le moment venu et souhaite y être associé dans un souci d'accès à l'information sur les problématiques européennes.

Le CESER s'étonne de ne pas trouver mention de la stratégie « Allemagne » qui avait été annoncée dans le rapport sur les OB 2022 et souhaiterait connaître l'état d'avancement de cette démarche.

Le CESER rappelle que, dans le cadre de la révision en cours du code Schengen, la collectivité régionale est appelée à définir des zones d'expérimentation de protocoles de crise. Ces zones devant être définies pour juin 2023, il importe d'anticiper sur ce sujet.

Le CESER regrette que l'action du Conseil Régional en faveur du co-développement ne soit évoquée qu'en termes vagues (« valoriser les expertises ») et formulations alambiquées (« capacité de résilience ») qui ne permettent pas de se faire une idée précise de ce volet de sa politique internationale. Il ajoute que les dispositifs en faveur du co-développement doivent faire l'objet d'une évaluation régulière, à l'instar de n'importe quelle politique publique.

Enfin, le CESER déplore une nouvelle fois que les OB concernant le transfrontalier et l'international soient parcellaires et paraissent détachées de tout document politique de cadrage. Les orientations stratégiques transfrontalières et internationales que le Conseil Régional avait adoptées fin 2018 devraient, selon le CESER, constituer une feuille de route permettant de mettre en perspective les OB sur ces thématiques. Ces orientations devraient aussi servir de base pour des échanges utiles avec d'autres régions françaises frontalières sur les problématiques transfrontalières, européennes et internationales.

Le CESER :

- renouvelle sa demande au Conseil Régional de clarifier sa stratégie à moyen terme en matière de diminution des dépenses de fonctionnement ;
- préconise au Conseil Régional d'agir de manière volontariste en fonctionnement pour soutenir l'ensemble des acteurs du territoire et, plus spécifiquement, le monde associatif qui exprime des besoins prégnants ;
- demande au Conseil Régional de maximiser son adaptabilité et, en cas de nécessité, de mettre en place des mesures de soutien spécifiques en faveur des structures les plus fragilisées ;
- demande une liste exhaustive des projets inscrits au PPI pour la période 2022-2028 ;
- souhaite connaître les objectifs dévolus à la démarche de GPEEC ainsi que les modalités de sa mise en œuvre ;
- alerte sur l'impact que les fermetures de lycées auraient sur les ressources humaines et demande au Conseil Régional d'être vigilant et dans l'anticipation pour gérer cette situation ;
- réitère sa demande concernant l'obtention d'un schéma immobilier comportant une présentation détaillée des orientations prises et à venir concernant la gestion du parc ainsi qu'un plan pluriannuel d'investissement dédié aux bâtiments régionaux ;
- s'interroge sur les moyens en faveur de l'attractivité et du développement économique qui vont baisser à partir de 2025 ;
- considère que l'enjeu de l'adaptation au changement climatique doit être une priorité afin de limiter les conséquences des différents risques qui pèsent sur l'agriculture et la sylviculture ;
- est inquiet quant à la capacité des associations à maintenir leur activité en faveur du lien social de proximité et du mieux vivre ensemble dans les territoires au vu de la baisse de 10% du budget de fonctionnement régional en leur faveur ;
- indique qu'un bilan annuel du solde des délocalisations/relocalisations par secteur d'activité serait intéressant afin de cerner les secteurs les plus exposés au risque et de mettre en place des mesures pour les prévenir ;
- encourage le Conseil Régional à consolider les moyens nécessaires au développement d'une bioéconomie durable et acceptable ;
- souhaite obtenir des précisions sur les orientations en matière de tourisme, en particulier sur la gouvernance (articulation avec l'ART) ;
- demande le maintien du comité régional d'évaluation qui contribuerait ainsi à l'écriture du prochain CPRDFOP 2022-2028 ;
- demande des informations concernant la baisse des crédits de la part de l'État dans le cadre du PRIC et sur les actions impactées ;
- demande à ce que les aides au transport et à l'hébergement soient multipliées pour les demandeurs d'emploi ou stagiaires de la formation professionnelle ;
- demande à ce que le maillage des Tiers Lieux soit construit pour assurer au mieux cette proximité avec les besoins du territoire ;

- réitère ses demandes d'évaluation du PACE et à être associé à l'évaluation du PRIC ;
- préconise une approche encore plus volontariste de la collectivité régionale sur le sujet de l'investissement des CFA ;
- souligne l'importance de promouvoir et de travailler sur l'attractivité des métiers du sanitaire et social ;
- préconise une véritable coordination prenant en compte les initiatives existantes comme les territoires d'innovation pédagogique dont certaines démarches pourraient être déclinées sur l'ensemble du Grand Est ;
- demande la transmission d'un bilan de la démarche de développement durable "Lycée en transition" initiée en 2017 et dont l'extension est prévue dès 2023 ;
- demande à ce qu'un bilan de la première partie du plan d'amélioration de la qualité de l'air intérieur lui soit transmis et à être informé des actions à venir ;
- préconise que le Conseil Régional demande à l'Éducation Nationale des éléments de bilan sur le dispositif « lycée 4.0 » afin de concourir à une prise de décision éclairée de la collectivité sur ses investissements ;
- demande plus d'informations sur le plan régional pour la sûreté et la vidéo protection des lycées et s'interroge sur la gestion envisagée des images ;
- réitère sa demande de revalorisation du « point élève » pour les activités pédagogiques notamment au regard de l'inflation ;
- souhaite que le développement des équipes et activités en régie au service des établissements se réalise par le recrutement de Chargés de Maintenance Informatique dans les Lycées (CMIL) supplémentaires ;
- émet de fortes inquiétudes suite à la baisse substantielle des subventions de fonctionnement destinées à 46 structures culturelles de la région ;
- affirme sa volonté de voir maintenus les budgets de fonctionnement afin de préserver intégralement les activités et les emplois permanents et intermittents du secteur culturel ;
- recommande d'adapter les politiques jeunesse à la réalité des jeunes, notamment en favorisant le « aller vers » pour toucher les publics dits « invisibles » ;
- demande à la collectivité régionale d'amplifier la communication pour mieux faire connaître les aides aux logements ;
- se tient à la disposition du Conseil Régional pour co-construire les politiques régionales et pour favoriser une plus grande participation des acteurs et des citoyens ;
- propose d'amplifier les actions favorisant l'égalité femmes/hommes dans toutes les disciplines sportives ;
- souhaite une cartographie du déploiement de la télémédecine et rappelle l'importance de maintenir la priorité aux consultations physiques ;

- indique qu'il conviendrait de revoir, concernant l'offre TER et à destination de tous les publics, y compris en zones peu denses et très peu denses, les modalités de communication et d'accompagnement pour toucher l'ensemble des publics dans une logique « aller vers » ;
- rappelle son souhait de voir l'ouverture aux usagers commerciaux se généraliser afin d'offrir une alternative à la voiture individuelle tout particulièrement en zones peu denses et très peu denses ;
- demande que les associations d'usagers et plus largement les représentants de la société civile soit associés à la définition de la future plateforme multimodale à l'échelle de la région Grand Est ;
- souhaite que la stratégie, en matière d'investissements ferrés et routiers, soit évaluée à l'aune des effets attendus sur le niveau d'utilisation des systèmes de transports organisés ;
- s'interroge sur la bonne échelle géographique pour l'application du critère ZAN afin qu'il soit le plus équitable possible ;
- préconise un accompagnement renforcé des petites communes rurales qui ne disposent pas de document d'urbanisme pour les inciter à une nécessaire planification ;
- réitère son alerte sur la nécessité de mettre en œuvre une politique de sensibilisation des usagers (citoyens, entreprises, administrations) à un usage mieux maîtrisé du numérique ;
- signale que, pour « préserver l'accès à l'eau », il est d'abord essentiel de pérenniser la ressource elle-même afin de répondre aux besoins humains fondamentaux ;
- s'interroge sur la manière qui permettra de reconnaître, dans le cadre du fonds territorialisé d'aide aux projets, le caractère d'intérêt local des projets soutenus dans ce cadre et sur l'évaluation de cette reconnaissance par les services des Maisons de Région ;
- souhaite qu'une communication la plus large possible soit réalisée afin que le fonds territorialisé d'aide aux projets soit connu du plus grand nombre ;
- retransmet l'inquiétude des opérateurs du terrain concernant les modalités de transfert des crédits et du personnel dédiés à la compétence « Natura 2000 » de l'État aux Régions ;
- préconise de prioriser les secteurs où la biodiversité est la plus en tension (ex : grandes plaines céréalières...) dans le dispositif « Trame verte et bleue » ;
- s'interroge sur les modalités du partenariat avec la CEA pour la mise en œuvre du Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière et sur l'articulation de ce dernier avec les schémas existants ;
- rappelle sa demande d'une évaluation de l'outil Grand Est-Europe le moment venu et souhaite y être associé dans un souci d'accès à l'information sur les problématiques européennes ;
- regrette que l'action du Conseil Régional en faveur du co-développement ne soit évoquée qu'en termes vagues (« valoriser les expertises ») et formulations alambiquées (« capacité de résilience ») ;
- déplore une nouvelle fois que les OB concernant le transfrontalier et l'international soient parcellaires et paraissent détachées de tout document politique de cadrage.



EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DES MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

Sur l'action du Conseil régional en matière de santé

Le 18 décembre 2020, le Conseil régional a adopté une feuille de route SANTE 2021 2027 avec l'ambition d'une meilleure qualité de vie dans le Grand Est. La Région entend agir plus activement en matière de santé. La volonté est d'apporter des réponses locales, territoriales et concertées avec les acteurs publics, mais aussi les professionnels de santé de nos territoires.

Si la santé est un élément essentiel de l'aménagement des territoires, elle est également un élément majeur de notre activité économique et sociale. Elle est un élément fondamental de notre vie en commun par des enjeux sanitaires, économiques et sociaux.

Il s'agit de garantir un accès aux soins pour tous dans un environnement préservé.

Pourtant le budget 2023 et la présentation du budget par le président Jean ROTTNER ne rassurent pas sur la réalité de la mise en œuvre de la feuille de route.

L'analyse financière prospective 2022 fait apparaître l'affectation de 10 % du budget de gestion de la région à la SANTE et Action sociale. Les dépenses réelles d'investissement augmentent de 11,7 % en 2021 par rapport à 2020.

Néanmoins, l'analyse par fonction des dépenses d'investissement indique une ventilation de 1% des dépenses d'investissements 2021 qui ont été consacrés à la santé et l'action sociale. Au regard des besoins, cette part de l'investissement consacré à la santé et à l'action sociale ne répond pas à ceux inscrits dans la feuille de route.

De plus, les OB 2021 font état d'un transfert budgétaire de 2 Millions d'euros du budget de la santé vers celui du développement durable et environnement sans fournir plus de précision sur les motivations et l'affectation de ce mouvement budgétaire.

La structure des dépenses met en évidence la faiblesse de tenir les engagements du plan régional SANTE.

Vu les ambitions du Conseil Régional en matière de santé, force est de constater que les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins de la population de nos territoires ne sont pas présents.

Nous avons bien conscience que la santé n'est pas une des prérogatives majeures de la région.

L'implication de la région en consacrant un part non négligeable du budget global à la santé et à l'action sociale mérite toute l'attention du CESER.

Nous demandons que le CESER mette en œuvre un travail approfondi sur la stratégie et les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de santé et d'action sociale de notre région, en lien avec l'ensemble des commissions constituant le CESER.

Odile AGRAFEIL, Loukas BENARD, Chahid BOUGNOUCH, Chantal BERTHELEMY,
Jean-Luc CARDOSO, Bénédicte DA PONT, Pascal DEBAY, Olivier FOUCAUT,
Jean-Pierre LANGLET, Emmanuelle MOISSONNIER, Yolande ROSENBLATT,
Delphine ROUXEL

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

La délégation CFDT a lu avec attention les orientations budgétaires présentées par le Conseil Régional pour l'année 2023 et regrettent que celles-ci ne s'inscrivent pas dans un temps plus long que l'annualité budgétaire, temps plus long qui permettrait une meilleure prise en compte des impacts des différentes crises et une meilleure visibilité des choix stratégiques que le CESER doit connaître pour mieux positionner ses avis.

Il n'est plus possible aujourd'hui d'envisager que les finances publiques soient mobilisées « comme avant ». Le débat sur les orientations budgétaires doit être un moment clef permettant de mieux appréhender les évolutions possibles tant en matière de fonctionnement que d'investissement ou de maîtrise des indicateurs de gestion (l'épargne brute, le recours à l'emprunt et la capacité de désendettement...). Pour la CFDT les choix qui seront fait devront l'être dans le souci du bien commun qui nécessite de garantir aux femmes et aux hommes de la région des conditions de vie décentes, acceptables tout en leur permettant d'exercer leur citoyenneté.

Dans l'immédiat la CFDT prend acte de la nécessité annoncée par la région de devoir à nouveau faire des économies en dépenses de fonctionnement, pour être en adéquation avec le Projet de loi de Finances 2023 qui introduit une limitation de l'évolution des dépenses égale au niveau de l'inflation prévisionnelle moins 0,5 point. Certaines dépenses étant incompressibles, notamment les dépenses de personnels alors que d'autres vont exploser, notamment l'énergie et les transports, notre inquiétude est grande quant aux dépenses susceptibles de supporter ces économies.

La CFDT fait part de son inquiétude sur le maintien du pouvoir d'achat des citoyennes et citoyens du Grand Est et demande à la Région d'être présente à leur côté en limitant notamment la charge restante du coût des transports.

Face aux défis budgétaires, et même s'il faut avoir une bonne gestion, le remboursement de la dette peut passer au second plan surtout quand on sait que la région Grand Est a un taux d'endettement sur 5 ans, le plus bas des régions. Cela permettrait d'abonder la Culture, l'éducation, la formation, et à l'accompagnement des publics en difficulté. Cela permettrait également d'éviter de toujours rogner les budgets de l'Economie sociale et solidaire, important principalement des associations, qui pourtant sont pourvoyeuses de lien social et d'emplois.

Concernant les investissements financés par les fonds européens, la CFDT s'inquiète de voir la Région les concevoir comme des crédits structurant l'action publique alors même que le programme précédent n'est pas terminé et que les porteurs de projets se heurtent généralement à la complexité du dépôt, de la gestion d'un dossier et aux délais de paiement. Il est plus qu'urgent de mettre en place un dispositif d'accompagnement efficace.

Enfin la CFDT sera attentive au sort réservé aux personnels des lycées qui fermeront ainsi qu'à celui réservé aux bâtiments de ces établissements.

Mélanie BLANDIN, Najat COTTUN, Bartolina CUCUZZELLA, Adrien ETTWILLER, Didier GABRIEL, Alex GORGE, Philippe GUETH, Roland HARLAUX, Erwan LE QUELLEC, Dominique LEDEME, Bruno MALTHET, Corinne MARCHAL, Paul NKENG, Brigitte RITZENTHALER, Francine PETER, Marie-Andrée SEGUIN

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE

Depuis la loi NOTRe, l'éducation populaire est une compétence partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales. A ce titre, comme la jeunesse et la culture, l'éducation populaire devrait être abordée au sein de la Commission Territoriale de l'Action Publique (CTAP) pour évaluer les politiques d'éducation populaire sur les territoires de la région Grand Est.

En région Grand Est, les associations fédérées au sein du Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education populaire interviennent dans plus de 4 600 communes. Elles représentent 3 200 associations, plus de 10 000 salariés, et sont animées par 24 000 administrateurs bénévoles, fédérant près de 350 000 adhérents et développant une activité économique de plus de 265 M€.

Face aux conséquences des multiples crises qu'affronte le pays, elles sont des acteurs majeurs pour accompagner les politiques publiques, développer des dynamiques de coopération entre les citoyens, les accompagner dans leur formation tout au long de la vie qui est à initier dès le plus jeune âge. Cela se fait à travers l'éducation à la citoyenneté dans le respect des valeurs de la République.

Ces associations pouvaient compter sur le soutien de la Région. Aujourd'hui elles se sentent menacées. Les moyens aux réseaux fédéraux régionaux dotés d'une Convention Pluri annuelle d'Objectifs devraient être maintenus. Ce ne serait pas le cas de ceux dédiés aux associations départementales et locales qui mènent des actions au service du lien social et du « bien vivre ensemble ». Sur l'exercice 2022 ce sont près de 480k€ qui sont ainsi retirés. Il restera 200k€ pour les fédérations régionales d'Education Populaire et leurs associations affiliées.

Le CESER a souvent signifié l'importance de l'Éducation Populaire et du tissu associatif. En novembre 2020, il dénonçait la baisse des moyens attribués aux associations. En décembre 2020, la seconde assemblée régionale approuvait, à l'unanimité, la pertinence d'un rappel historique du rôle indispensable de l'Éducation Populaire et de ses militants. Dans ses 100 propositions « Pour une refondation économique, sociale et environnementale du Grand Est », le CESER réaffirmait la nécessité de soutiens financiers à la hauteur des enjeux de cohésion sociale.

Le soutien financier régional à l'Education Populaire engage bien plus que des associations, mais bien l'ensemble de la société. À l'heure où la division et l'individualisme s'étendent, ne prenons pas le risque de voir mise en difficulté l'Education Populaire facteur de cohésion sociale. C'est pourquoi, les associations adhérentes au CRAJEP Grand Est, représentées au sein de l'assemblée ainsi que d'autres membres du 3^{ème} collège, soutiennent cet avis.

Michel DEHU, Isabelle CATALAN, Pierre CHARLES, Etienne CLEMENT,
Daniel FONTAINE, André LOTT, Amandine MARET, Claudine RENARD,
Michèle SEVERS, Michèle TREMOLIERES, Bruno ULRICH

EXPLICATION DE VOTE DU MEMBRE DU CESER REPRÉSENTANT LE SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES (SYNDEAC)

L'horizon budgétaire de la culture s'obscurcit.

Il nous faut d'emblée saluer l'effort important consenti sur le budget régional pour l'investissement, et pour la préservation du patrimoine et la volonté de la Région d'accompagner à travers un « bouclier énergétique » les structures culturelles vers une plus grande sobriété.

Mais nous ne pouvons pas rester silencieux lorsque nous découvrons que :

46 institutions artistiques et culturelles du Grand Est sont menacées de perdre 10% de leur budget de fonctionnement.

L'effort demandé à un secteur violemment impacté par la crise sanitaire s'annonce très important.

On nous dit que chaque structure concernée sera consultée. Mais comment trouver équitable ce choix du cas par cas qui brouille la lisibilité des aides accordées.

On nous dit que le choix budgétaire est de privilégier l'investissement, qu'il faut innover.

Mais comment innover avec moins ?

Dans un contexte où l'érosion budgétaire s'accélère, comment avec une baisse consacrée au fonctionnement préserver l'activité artistique et les emplois de ce secteur ?

La crainte que la culture ne redevienne une variable d'ajustement est une crainte légitime.

Certes la culture n'est pas une compétence obligatoire pour les Régions.

Mais elle est partagée et toute baisse de budget est un très mauvais message adressé aux autres partenaires.

Et puis le moment n'est franchement pas bien choisi. Loin de restreindre, il faudrait élargir.

Lors d'une discussion sur les baisses envisagées du budget du Ministère de l'Instruction publique, le citoyen Victor Hugo dit ceci « les réductions proposées sur le budget spécial des sciences, des lettres et des arts sont mauvaises : elles sont insignifiantes au point de vue financier (...) »

L'époque où vous êtes est une époque riche et féconde, ce ne sont pas les intelligences qui manquent, ce sont les talents, c'est l'impulsion sympathique, c'est l'encouragement enthousiaste (...) ».

Il situe la culture là où elle est. Dans l'essentiel.

Le classement de la culture parmi les activités non essentielles pendant la pandémie laisse hélas des traces alors que tout appellerait une revitalisation de ce secteur.

Tout cela met à mal la diversité culturelle, les droits culturels, c'est-à-dire l'accès à la culture.

On peut d'ores et déjà observer avec tristesse et parfois colère sur l'espace régional Grand Est, les fermetures, les abandons de nombreux lieux de création. Un seul exemple.

Il n'y a désormais plus aucune scène conventionnée en Meurthe-et-Moselle à Homécourt où la communauté de communes vient de liquider la Machinerie 54, un lieu de création, de diffusion, âgé de 50 ans dans le territoire de villes modestes. Ce retrait brutal a provoqué 16 licenciements, des dizaines de représentations annulées pour le reste de la saison, un public et notamment le jeune public, totalement abandonné.

Dans notre avis de juin 2022, intitulé « sur le chemin d'une politique culturelle renouvelée », nous appelions de nos vœux un dialogue sur nos préconisations. Celle de susciter dans les territoires des espaces de médiation, celle de promouvoir les droits culturels qui appellent une réelle implication des habitants, celle de consolider les niveaux de proximité et de rééquilibrer l'offre sur les territoires.

Nous disions l'urgence d'un dialogue.

Nous le redisons ici.

Un dialogue avec tous les acteurs et actrices culturelles, de tous les territoires, de toutes les disciplines.

Cela n'est pas que nécessaire, c'est exaltant.

Charles TORDJMAN



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**

 [www .ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)

 <https://www.facebook.com/ceserge/>

 <https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00